



Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE : 235/2023
Date de la séance du CE : 1^{er} mars 2023
Direction : Direction de l'intérieur et de la justice
N° d'affaire : 2020.DIJ.8637
Classification : Non classifié

Modification du 13 septembre 2022 de la loi sur les constructions (LC ; RSB 721.01) : entrée en vigueur le 1er avril 2023

Le Conseil-exécutif du canton de Berne,

vu le chiffre IV de la modification du 13 septembre 2022 de la loi du 9 juin 1985 sur les constructions (LC ; RSB 721.0),

arrête :

La modification de la loi sur les constructions, adoptée le 13 septembre 2022 par le Grand Conseil, entre en vigueur le 1^{er} avril 2023.

Au nom du Conseil-exécutif



Christoph Auer
Chancelier

Destinataires

- Direction de l'intérieur et de la justice
- Direction des travaux publics et des transports
- Chancellerie d'État